

SÉANCE DU 16 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le seize juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josiane BALDINI, Maire.

Présents : Josiane BALDINI – Alain BILLET – Annie BILLET – Claude CHENOT – Joël FLACHAT – Corinne FRANC – Jean-Claude GARDE – Jean-Gérard MERLE – Jean-Baptiste MERLE – Marie-Thérèse RAJOT – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET

Excusée : Chantal PIGNARD-BOURGEY

Absents : Sébastien SASSOLAS – Vincent VERNIN

Secrétaire de séance : Jean Gérard MERLE

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, aucune remarque n'ayant été formulée, son contenu est accepté à l'unanimité.

1° APPROBATION DEVIS LAVE-VAISSELLE DE LA SALLE ERA

Madame le Maire rappelle que la question de la vétusté du lave-vaisselle ayant été abordée à la dernière séance de conseil, elle soumet aux membres divers devis :

- | | |
|---|-------------|
| - frontal 050F puissance 3.650 w | 2.592 € TTC |
| - frontal F92-dy puissance 6.650 w | 2.892 € TTC |
| - frontal Lamber 01F-dy puissance 6.650 w | 3.012 € TTC |

Etant précisé qu'une remise de 200,00 € est systématiquement déduite sur chaque offre pour reprise du lave-vaisselle à capot.

Après avoir pris connaissance des devis, le conseil municipal s'entend à l'unanimité pour choisir le lave-vaisselle de la Maison PATAY à 3.012 € TTC.

2° MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE POMMIERS EN FOREZ

Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition de l'Association des Maires Ruraux de la Loire (Union des Communes Rurales de la Loire – AMRF42), concernant les difficultés rencontrées par la commune de Pommiers-en-Forez.

Depuis le mois d'avril 2016, date à laquelle deux anciens salariés saisonniers du camping jusqu'alors municipal ont attaqué la commune devant le Conseil de Prud'hommes, l'équipe municipale de Pommiers-en-Forez doit désormais faire face à une situation plus que catastrophique pour les finances de la commune. Audience après audience, la commune a été condamnée à verser la somme de 160.000 € (hors frais d'avocats).

Malgré les efforts des élus qui ont, par mesure d'économie, tenu eux-mêmes le camping 2 années de suite pour assainir les comptes, la situation financière de la commune est jugée préoccupante par les services de l'Etat. En cas de condamnation définitive, la mise sous tutelle de la commune, avec les contraintes que cela implique, deviendrait inévitable.

L'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de la Loire, réunit le 28 juin 2018, a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des communes du département et de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'aider la commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose aux communes qui le souhaitent, de prendre une délibération en ce sens pour soutenir la commune de Pommiers-en-Forez financièrement et de procéder à une participation financière par nombre d'habitant (que chaque commune choisirait librement).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une aide exceptionnelle calculée par habitant à prendre sur le budget CCAS. La délibération de ce dernier sera portée à l'ordre du jour de la séance du CCAS du 27 août prochain.

3° QUESTIONS DIVERSES

- **Collecte des déchets de M. FECHE** : accord entre les parties, la commune s'engage à matérialiser un emplacement.
- **Menus travaux d'entretien à l'école** : réfection de la peinture par l'employé communal pendant les vacances scolaires.
- **Pollution de la source du Bourg** à l'huile de vidange. Dépôt de plainte en gendarmerie et frais d'intervention pour hydrocurage s'élevant à 1.200 € TTC.
- Projet de convention pour **adhésion au service commun de secrétaire de mairie** : à délibérer en prochaine séance au vu de l'impact financier à calculer.
- Projet de **rénovation de la salle ERA** : conseils de l'architecte du Département suite à sa visite (gratuite). Membres de la commission : Josiane BALDINI – Claude CHENOT – Joël FLACHAT – Jean-Claude GARDE – Jean-Gérard MERLE – Marie-Thérèse RAJOT – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET – Réunion des membres programmée le 2 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.